

Communiqué de presse

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Kathy Wholley
Vice-présidente, communications et affaires
publiques
Tél. : 803 802-8006

DOMTAR ANNONCE QU'ELLE A FAIT UNE DEMANDE DE RÉVOCATION DE L'ÉTAT D'ÉMETTRICE ASSUJETTIE AU CANADA

Fort Mill, SC, le 18 novembre, 2022 – Domtar Corporation (la « Société ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a présenté une demande à l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), à titre d'organisme de réglementation principal, et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (collectivement, les « Autorités canadiennes en valeurs mobilières ») en vertu du Règlement 11-102 sur le régime de passeport et de l'Instruction générale 11-206 relative au traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujetti, afin d'obtenir une ordonnance (l'« Ordonnance demandée ») pour cesser d'être une émettrice assujettie en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador (collectivement, les « Territoires »).

La Société a présenté cette demande à la suite de la conclusion de l'acquisition de la Société par Karta Halten B.V. (l'« Acquisition »), comme annoncé dans le communiqué de presse de la Société daté du 18 novembre 2021. Si les Autorités canadiennes en valeurs mobilières octroient l'Ordonnance demandée, la Société cessera d'être une émettrice assujettie dans les Territoires. Le présent communiqué de presse est diffusé conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

À propos de Domtar

Domtar est un important fournisseur d'un large éventail de produits à base de fibre, dont des papiers de communication, de spécialité et d'emballage, de la pâte commerciale ainsi que des produits non-tissés airlaid. Comptant près de 6 000 employés au service de clients dans plus de 50 pays, Domtar est animée par la volonté de transformer la fibre de bois durable en produits utiles sur lesquels les gens peuvent compter au quotidien. Le bureau administratif principal de Domtar se trouve à Fort Mill, en Caroline du Sud, et Domtar fait partie du groupe d'entreprises Paper Excellence. Pour en savoir davantage, visitez www.domtar.com.

Énoncés de nature prospective

Certains énoncés contenus dans le présent article, et d'autres énoncés écrits et oraux rédigés de temps à autre par nous ou en notre nom, sont basés sur des attentes actuelles et peuvent ne pas se rapporter strictement à des faits historiques ou actuels et peuvent contenir des énoncés de nature prospective qui reflètent nos opinions actuelles en ce qui concerne des événements futurs. Les résultats réels futurs, y compris l'octroi ou non de l'Ordonnance demandée, pourraient différer de ceux exprimés ou sous entendus par les informations de nature prospective contenues dans le présent communiqué, et dépendent de l'évolution de la réglementation, y compris les mesures prises par les autorités canadiennes en valeurs mobilières et/ou d'autres organismes de réglementation. En tant que tels, ils sont considérés comme des « énoncés de nature prospective » qui fournissent des attentes actuelles ou des prévisions d'événements futurs. De tels énoncés se caractérisent par l'utilisation de termes tels que « prévoir », « croire », « attendre », « prétendre », « viser », « cibler », « planifier », « continuer », « estimer », « projeter », « pouvoir », « vouloir », « devoir » et des expressions similaires. Ces énoncés de nature prospective doivent être considérés en sachant que de tels énoncés impliquent une variété de risques et d'incertitudes, connus et inconnus, et peuvent être affectés par des hypothèses inexactes. Par conséquent, aucun énoncé de nature prospective ne peut être garanti et les résultats réels peuvent varier considérablement. De nombreux risques, imprévus et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de nos énoncés de nature prospective.